E/2000/40
LC/G.2109-P

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (CEPALC)

RAPPORT BIENNAL
(16 mai 1998 – 7 avril 2000)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2000
SUPPLÉMENT N° 20

NATIONS UNIES
Santiago du Chili, 2000

577(XXVIII)
POPULATION ET DÉVELOPPEMENT: LIGNES D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA PÉRIODE 2000-2002

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Rappelant le Consensus de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement, adopté à Mexico en 1993, le Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994 et le Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement,

Prenant acte de l'importance des activités menées dans la région depuis la vingt-septième session dans l'examen et l'évaluation quinquennale de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la contribution de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que dans la définition des lignes prioritaires et des mesures clés arrêtées pour poursuivre l'application du Programme d'action et du Plan d'action régional,

Rappelant la résolution adoptée à la réunion du bureau élargi du Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC, tenue les 14 et 15 décembre 1998, quant aux priorités fixées dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement,

Ayant à l'esprit que le Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC a tenu sa troisième réunion les 3 et 4 avril 2000 à Mexico, durant laquelle il s'est notamment penché sur les thèmes suivants: la jeunesse, la population et le développement, ainsi que les systèmes d'indicateurs permettant d'évaluer et d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement,

Exprime sa gratitude au Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie (CELADE) – Division de la population de la CEPALC et au Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes pour les activités de soutien aux pays qu'ils ont menées au cours de la dernière période biennale, pour l'appui accordé à la réunion du Comité spécial sur la population et le développement, et, en particulier, pour l'élaboration de la documentation de fond sur la jeunesse, le développement et la population et le système d'indicateurs permettant le suivi et l'évaluation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

Remercie la présidence et le bureau du Comité spécial d'avoir dirigé les travaux menés par le Comité depuis sa deuxième réunion à Aruba, ainsi que d'avoir élaboré et présenté le document "América Latina y el Caribe: examen y evaluación de la ejecución del Programa de Acción de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo" au Forum international de La Haye sur la population et le développement, et à la trente-deuxième session de la Commission de la population et du développement;

Remercie le Fonds des Nations Unies pour la population de l'appui prêté au Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie (CELADE) – Division de la population de la CEPALC, et aux

pays de la région dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que dans son analyse et évaluation;

Décide que la prochaine réunion ordinaire du Comité spécial en l'an 2002 sera consacrée à l'étude du thème "Vulnérabilité sociale: population, ménages et communautés" et confie au Secrétariat l'élaboration des documents de fond correspondants, en consultation avec le Bureau sous-régional de la Commission pour les Caraïbes en ce qui a trait à la vulnérabilité des petits Etats insulaires en développement des Caraïbes ainsi que de Bélize, de Guyana et du Suriname;

Réitère qu'il importe, dans chaque pays, d'identifier et de promouvoir un mécanisme national chargé d'assurer le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de mettre en place une institution de liaison responsable de la coordination des activités menées dans le cadre du Plan d'action régional et les travaux du Comité spécial;

Prie le Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie (CELADE) – Division de la population de la CEPALC et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes, en consultation avec le Fonds des Nations Unies pour la population et avec son concours, d'accorder un soutien prioritaire aux pays dans la mise au point de systèmes d'information dont les indicateurs permettent d'assurer un suivi adéquat et l'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations du Programme d'action et du Plan d'action régional;

Charge le Comité spécial d'assurer un suivi permanent et systématique de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Plan d'action régional, sur la base du projet initial de système régional d'indicateurs élaboré par le Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie (CELADE) – Division de la population de la CEPALC qui, en fonction des caractéristiques de l'Amérique latine et des Caraïbes, fait référence aux engagements contractés lors des sommets mondiaux tenus dans la décennie 1990, en particulier lors de la Conférence internationale sur la population et le développement;

Prie le Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie (CELADE) – Division de la population de la CEPALC, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population, d'incorporer les suggestions et les observations formulées par ce Comité au document sur la jeunesse, la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, et d'effectuer une analyse plus approfondie de ce sujet, y compris l'expérience des Caraïbes, où serait faite, dans la mesure du possible, la distinction entre l'adolescence et la jeunesse et où seraient proposées des politiques s'adressant à ces sous-groupes, afin de présenter une version plus étoffée et systématique au dixième Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement qui aura lieu en novembre prochain au Panama et qui sera précisément consacré au thème de l'adolescence;

Demande au Secrétaire exécutif de la CEPALC de convoquer, vers la fin de l'année en cours, une réunion du bureau du Comité spécial ouverte aux pays souhaitant participer à l'examen des progrès accomplis dans ce domaine;

Convient que le Comité spécial constitue l'instance gouvernementale régionale appropriée pour aborder des thèmes majeurs dans le domaine de la population et du développement aux échelons régional et sous-régional, aussi bien lors de ses réunions ordinaires qu'entre les sessions;

Accueille favorablement la décision du Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie (CELADE) - Division de la population de la CEPALC et de l'Organisation internationale pour les

migrations d'organiser en septembre de l'année en cours le Symposium sur les migrations internationales dans les Amériques, avec le concours de la Banque interaméricaine de développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Organisation des Etats américains;

Remercie le Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie (CELADE) - Division de la population de la CEPALC et la Banque interaméricaine de développement de l'action menée durant la dernière période biennale pour collaborer à la réalisation de la série de recensements de l'an 2000, conformément aux accords issus de la Réunion des directeurs de statistique des Amériques tenue à Santiago du Chili en mars 1999, et leur demande, ainsi qu'aux organisations internationales pertinentes, de continuer à épauler les pays de la région dans la préparation de leurs recensements, et en particulier de promouvoir et de faciliter l'utilisation et la diffusion de l'information censitaire, dont l'importance est cruciale pour la mise en oeuvre adéquate des recommandations émanées des sommets internationaux tenus au cours de la dernière décennie;

Demande que le Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie (CELADE) - Division de la population de la CEPALC et le Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organisations nationales et internationales pertinentes, accordent la priorité au thème de la formation des ressources humaines dans le domaine de la population et du développement, afin que les pays soient mieux à même de générer l'information et les connaissances socio-démographiques devant être prises en compte, par les institutions pertinentes, dans la formulation et l'application des politiques et des programmes sociaux;

Demande d'assurer la continuité de l'enseignement et du financement dans la formation des ressources humaines en matière de population et de développement, dans le cadre d'un programme de haute spécialisation de l'Université du Chili, avec le concours du Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie (CELADE) - Division de la population de la CEPALC et sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour la population, dont l'objectif serait de mettre les pays mieux à même non seulement de générer l'information socio-démographique, mais surtout d'analyser de façon intégrale les variables démographiques et du développement durable, ainsi que de proposer des politiques publiques conformes aux objectifs internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux;

Recommande aux pays de la région de consentir le maximum d'efforts pour fournir les ressources suffisantes afin de favoriser l'insertion des programmes de population et de développement au sein des politiques publiques visant notamment à mitiger la pauvreté et recommande en outre de renforcer les liens entre les questions de population et de santé et les politiques sociales, environnementales et culturelles, en fonction de critères sexospécifiques et de groupes d'âge, et faire en sorte que les questions liées à la population et à l'hygiène en matière de procréation soient présentes dans les réformes des secteurs de l'éducation et de la santé;

Se déclare préoccupée par l'amenuisement constant des ressources financières internationales destinées à l'Amérique latine et les Caraïbes pour les activités en matière de population et de développement et, en conséquence, engage les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à effectuer les démarches nécessaires auprès des instances pertinentes pour inverser cette tendance;

Prie en outre la communauté internationale de prêter une assistance technique et financière accrue à ce processus, en exécution des engagements contractés dans le Programme d'action de la Conférence internationale du Caire.